



Communiqué: Dossier de presse

Date: 10.12.2015
Embargo: 10.12.2015 (après le discours prononcé devant le Conseil national)

Le Conseil fédéral présente ses objectifs pour 2016

Le 10 décembre 2015, la présidente de la Confédération, Madame Simonetta Sommaruga a présenté les objectifs du Conseil fédéral pour 2016 devant le Conseil national. Ces objectifs sont coordonnés avec les trois lignes directrices fixées pour la législature 2015–2019.

En présentant ses objectifs de l'an prochain, le Conseil fédéral a dévoilé sa planification pour la première année de la nouvelle législature. Les quelque 100 mesures prévues relèvent d'environ 25 domaines politiques répartis entre tous les départements. Dans ses objectifs annuels, le Conseil fédéral se fixe des lignes d'action aussi concrètes et quantifiables que possible pour son activité de l'année suivante.

Les points essentiels sont les suivants:

En matière de **politique financière**, le Conseil fédéral allégera le budget fédéral en approuvant en 2016 le programme de stabilisation 2017 à 2019, qui prévoit respectivement des économies de 800 millions (2017), 900 millions (2018) et 1 milliard de francs (2019 ss) par rapport au plan financier provisoire pour les années 2017 à 2019, du 1^{er} juillet 2015. Il approuvera également en 2016 un rapport actualisé sur les orientations stratégiques applicables aux marchés financiers. Vu les multiples défis que la place financière suisse aura à relever, les conditions générales doivent être constamment analysées et adaptées aux circonstances, notamment en ce qui concerne la régulation des marchés financiers, la fiscalité, l'accès aux marchés et les risques de déstabilisation. L'objectif est de renforcer la place économique suisse et d'apporter ainsi une contribution déterminante à la préservation comme à la création de valeur ajoutée et d'emplois.

Dans le domaine de la **politique fiscale**, le Conseil fédéral entend supprimer la disposition qui limite la durée du prélèvement de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt fédéral direct, en soumettant au Parlement en 2016 le message relatif au régime financier 2021. Cette suppression permettrait à la Confédération de lever les deux impôts sur une base permanente. Le Conseil fédéral ouvrira par ailleurs une discussion sur la meilleure façon de rendre l'imposition des couples mariés conforme au principe constitutionnel de l'égalité de traitement. L'agenda du Conseil fédéral comprend par ailleurs un grand nombre d'ordonnances: révision de l'ordonnance concernant l'octroi d'allègements fiscaux en application de la politique régionale; ordonnance d'exécution pour l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale; révision de l'assistance administrative en matière fiscale, pour concrétiser l'échange spontané de renseignements sur la base de la convention de l'OCDE et du Conseil de l'Europe sur l'assistance administrative; adaptation de l'ordonnance sur la taxe sur la valeur ajoutée.

Quant à la **politique économique**, le Conseil fédéral poursuivra durant la législature 2016 à 2019 ses efforts en vue d'introduire des réformes permettant de préserver la capacité concurrentielle et de renforcer la prospérité économique du pays. L'accroissement de la productivité du travail et la promotion de la compétitivité et de l'innovation resteront prioritaires à cet égard. La résilience de l'économie et l'atténuation de certains effets indésirables de la croissance économique continueront en outre de figurer au centre des préoccupations du Conseil fédéral. La révision de la loi fédérale sur les marchés publics doit par ailleurs stimuler la concurrence sur ces marchés, alors que de nouveaux instruments de lutte contre la corruption seront introduits. Le Conseil fédéral abordera également en 2016 la question des matières premières et poursuivra résolument la mise en œuvre des recommandations contenues dans le «Rapport de base: matières premières», en vue de renforcer les règles générales et de réduire les risques.

Pour ce qui est de la **politique agricole**, le Conseil fédéral approuvera en 2016 le message relatif aux moyens financiers en faveur de l'agriculture pour les années 2018 à 2021. Il s'agira d'une période de consolidation: certaines mesures en vigueur devront être optimisées à l'échelon réglementaire. La réduction des charges administratives sera prioritaire. Le Conseil fédéral présentera en outre en 2016 une vue d'ensemble de son plan directeur concernant l'évolution à moyen terme de la politique agricole. Ce plan tracera, dans le contexte des défis à venir, des perspectives pour une commercialisation réussie des produits, une production durable, une utilisation parcimonieuse des ressources et une réorientation entrepreneuriale des exploitations.

Au chapitre de la **politique financière et monétaire internationale**, le Conseil fédéral présentera en 2016 le message relatif à la révision de la loi sur l'aide monétaire, une révision qui doit garantir que cet élément central de la législation suisse restera à la hauteur des exigences de l'environnement international dans les situations de crises exceptionnelles.

Quant à la **politique économique extérieure**, le Conseil fédéral poursuivra en 2016 ses efforts visant à étoffer et développer le réseau des accords de libre-échange (ALE). Il s'agit de faciliter l'accès de la Suisse à d'importants marchés étrangers à fort potentiel de croissance. En 2016, la priorité ira à la signature d'ALE liant les États de l'AELE au Vietnam, ainsi qu'à la Malaisie et aux Philippines. La renégociation de l'ALE en vigueur avec la Turquie devrait également être achevée en 2016. Quant aux négociations avec l'Inde et avec l'Indonésie, elles devraient progresser. Au sein de l'OMC, la Suisse défend un éventuel développement du système commercial multilatéral, poursuit des négociations multilatérales et soutient l'admission de nouveaux membres. Enfin, le Conseil fédéral prendra en 2016 une décision de principe portant sur la participation de la Suisse à l'exposition mondiale «Dubai 2020».

S'agissant de la **politique européenne**, le Conseil fédéral entend trouver une solution à la mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse» qui permette de préserver la voie bilatérale. Une solution compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes et son extension à la Croatie doit garantir que les accords existants, notamment l'ensemble des accords bilatéraux I, seront préservés. Le Conseil fédéral veut également poursuivre en 2016 le développement de la voie bilatérale en concluant un accord institutionnel avec l'UE. Les entreprises suisses bénéficieraient ainsi d'une meilleure sécurité du droit; de nouveaux accords sur l'accès au marché pourraient être conclus, et les accords en vigueur pourraient être développés.

Dans les domaines de la **formation et de la recherche**, le Conseil entend arrêter sa politique d'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les prochaines années et demander les crédits nécessaires à cet effet dans le message FRI 2017–2020. Le Conseil fédéral planchera en outre en 2016 sur la poursuite de la participation à Horizon 2020 (programme européen pour la recherche et l'innovation) et Erasmus+ (programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport).

En matière de **politique des transports**, le Conseil fédéral vise en 2016 à améliorer encore la sécurité du transport aérien et à simplifier certaines procédures, en approuvant le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur l'aviation. Le message sur le financement de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure ferroviaire 2017–2020 transfère à la Confédération, à compter du 1^{er} janvier 2016, le financement de l'ensemble de l'infrastructure ferroviaire des CFF et des chemins de fer privés. La Confédération financera les coûts non couverts liés à l'exploitation, à la maintenance et à l'extension du réseau.

Concernant les **infrastructures de communication**, le Conseil fédéral ouvrira en 2016 la consultation relative à la forme que prendra la future identification électronique officielle (eID) et au cadre légal dans lequel elle s'inscrira. L'eID permettra également aux citoyens de faire la preuve de leur identité dans l'espace électronique. Le Conseil fédéral ouvrira par ailleurs la consultation relative à la révision de la loi fédérale sur la protection des données, qu'il s'agit d'adapter à l'évolution des techniques et de la société. Un rapport sur l'efficacité de la loi sur la poste doit en outre permettre d'évaluer l'efficacité, l'adéquation et le caractère économique du service universel en ce qui concerne les prestations postales et les prestations en matière de trafic des paiements. Enfin, le Conseil fédéral approuvera sa stratégie révisée pour une société de l'information en Suisse.

En termes de **politique énergétique**, le Conseil fédéral entend fixer dans le message sur la «Stratégie Réseaux électriques» des prescriptions contraignantes pour la planification et les processus liés au développement de ces réseaux et régler la participation des parties concernées, afin de garantir que la transformation et l'extension des réseaux seront conformes à l'état de la technique et aux besoins.

Le Conseil fédéral entend mener en 2016 une discussion sur la **politique du climat** pour l'après 2020; un projet de loi définira des objectifs pour la réduction des gaz à effet de serre en Suisse et les mesures y afférentes pour la période allant de 2020 à 2030.

En ce qui concerne le **développement durable**, le Conseil fédéral approuvera également en 2016 la «Stratégie pour le développement durable 2016–2019». Tous les quatre ans, il définit dans ce document des priorités pour la mise en œuvre du mandat constitutionnel relatif au développement durable. Un des points essentiels en sera la mise en œuvre du nouvel «Agenda 2030 pour un développement durable», un agenda global arrêté à l'échelon international (précédemment: «Agenda post-2015»).

*

La **politique culturelle** du Conseil fédéral sera marquée par la révision de l'ordonnance sur les langues, qui vise à donner un coup de pouce à l'encouragement des échanges linguistiques et de la mobilité, comme le propose le «Message culture 2016–2020». Le Conseil fédéral entend en outre achever les négociations relatives à l'association de la Suisse au nouveau programme-cadre «Europe Créative», comprenant le programme MEDIA et, nouvellement, un programme d'encouragement de la culture.

Concernant la **politique des médias**, le Conseil fédéral approuvera un rapport sur la définition du service public. Ce rapport doit fournir la base d'une discussion politique portant sur l'ampleur et les acteurs du service public et sur le rôle de liant culturel et social orienté vers l'avenir que le service public devrait jouer dans le paysage médiatique suisse à l'ère du numérique.

Le Conseil fédéral approuvera le message sur la **coopération internationale** (CI) 2017 à 2020. La stratégie CI se réfère notamment à l'«Agenda 2030 pour un développement durable» et repose sur l'exploitation optimale des synergies entre les divers instruments de la coopération, pour créer un effet de levier et de catalyseur optimal. La loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est doit être révisée. Le Conseil fédéral prendra en outre une décision relative aux contributions financières dans le cadre de l'ONU et visera à faire adhérer la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures. Il prendra par ailleurs acte de la stratégie de coopération avec l'Afrique du Nord.

*

En matière de **politique sociale**, le Conseil fédéral entend maintenir le niveau des prestations complémentaires (PC) en introduisant en 2016 une réforme du régime des PC visant à garantir qu'il n'y aura pas de transfert de charges au détriment de l'aide sociale. Le Conseil fédéral ouvrira en outre en 2016 une procédure de consultation relative à la modernisation de la surveillance de l'ensemble des assurances sociales relevant des compétences de l'OFAS. Il s'agira d'introduire des normes unifiées qui permettront de centrer la surveillance sur l'efficacité. Enfin, en approuvant le message sur le développement de l'AI, le Conseil fédéral entend optimiser cette assurance. L'accent sera mis sur une meilleure intégration des jeunes et des jeunes adultes, ainsi que des personnes atteintes de troubles psychiques.

Dans le domaine de la **santé publique**, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la Convention Médicrime du Conseil de l'Europe. L'accent sera mis sur la lutte contre le commerce de médicaments contrefaits ou illégaux. En approuvant la révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH), le Conseil fédéral entend ensuite mieux prendre en compte les progrès techniques et la croissance du marché en ligne dans ce domaine. Il approuvera par ailleurs en 2016 la «Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles», qui vise à promouvoir des modes de vie favorables à la santé et à améliorer les conditions de vie sur le plan sanitaire. Enfin, il s'agira de diminuer encore les incitations qui poussent à la sélection des risques dans l'assurance-maladie obligatoire et d'obtenir une concurrence fonctionnelle qui repose sur la qualité de l'offre. L'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR) sera révisée à cet effet.

Concernant la **politique des migrations**, le Conseil fédéral entend approuver le message relatif à la mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse», centré sur un système d'admission des étrangers prévoyant notamment des chiffres annuels maximaux et des contingents. L'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE devrait en outre être adapté pour permettre à la Suisse de gérer et de limiter dorénavant l'immigration de manière indépendante. Un message complémentaire relatif à la modification de la loi sur les étrangers en matière d'intégration est étroitement lié à ce thème. Quant à la **politique de l'intégration**, le Conseil fédéral approuvera en outre en 2016 les bases de la mise en œuvre de la deuxième étape des programmes d'intégration cantonaux (PIC), centrés sur des mesures de consolidation et d'assurance de la qualité des PIC. Ceux-ci englobent les domaines du travail, du conseil, de la formation, de l'information et de la compréhension.

Afin de lutter contre la **criminalité**, le Conseil fédéral entend renforcer l'interdiction d'exercer certaines activités, prévue par le code pénal et par le code pénal militaire, en approuvant le message relatif à l'initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants». Il prévoit également d'approuver le message relatif à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Enfin, en harmonisant le régime des peines, le Conseil fédéral entend créer un arsenal de mesures différenciées qui permettront de sanctionner les délits tout en laissant une marge d'appréciation suffisante aux juges. Le Conseil fédéral entend également approuver le message correspondant en 2016.

Au chapitre de la **défense nationale**, le Conseil fédéral approuvera en 2016 le message sur l'armée, qui fixe un plafond des dépenses pour les moyens financiers alloués à l'armée pendant les années 2017 à 2020. L'armée disposera ainsi d'une meilleure sécurité en matière de planification. Elle doit pouvoir pallier les lacunes que l'optimisation de la réforme de l'armée a révélées dans les domaines de l'armement et de la formation. Par ailleurs, le rapport du groupe de réflexion sur le système de l'obligation de servir examinera le régime actuel de cette obligation (armée, service civil, protection civile, taxe d'exemption de l'obligation de servir, compensation pour perte de gain), formulera des propositions concrètes d'amélioration et abordera l'ensemble du régime de l'obligation de servir. Le modèle d'une obligation générale de servir sera en outre étudié.

En 2016 également, le Conseil fédéral approuvera le rapport sur la **politique de sécurité** de la Suisse, qu'il entend centrer fortement sur l'analyse des menaces et des dangers auxquels la Suisse est exposée. Le programme du Conseil fédéral comprend en outre d'importants rapports de base: le rapport sur la mise en œuvre de la «Stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+» est consacré à l'optimisation de cet instrument de la politique de sécurité que forment la protection de la population et la protection civile, l'objectif étant d'améliorer encore la capacité d'intervention des services compétents et la coopération entre eux en cas de catastrophe ou de crise requérant que la population soit protégée.

En matière de **politique étrangère**, le Conseil fédéral approuvera en 2016 sa «Stratégie de politique étrangère pour les années 2016 à 2019». Il y définit entre autres la forme que doit prendre l'engagement global de la Suisse en matière de paix et de sécurité. Pour ce qui est d'assurer la sécurité européenne, le Conseil fédéral participe aux efforts communs, notamment dans le cadre l'OSCE et en coopérant étroitement avec les pays germanophones voisins. Il approuvera par ailleurs en 2016 le rapport sur la politique suisse de maîtrise des armements et de désarmement. Il y expose comment il entend poursuivre son engagement en faveur du développement et de la consolidation du système multilatéral dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.